

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LICENCE 2^{ème} et 3^{ème} années

➔ **Attention cette année les modalités d'inscription changent, suivez bien la procédure ci-dessous pour finaliser votre inscription au guichet (pour les étudiants de l'UFR Lettres et Langues et pour les nouveaux étudiants).**

La fin des inscriptions est prévue au 21 septembre 2018

Avant de vous inscrire à l'université de Poitiers, vous devez impérativement obtenir votre **attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS en vous connectant à partir du 1er juillet à l'adresse suivante : [Mes Services Etudiant](#) (CROUS).

- ✓ Vous êtes boursier : vous êtes exonéré.
- ✓ Vous n'êtes pas boursier : vous devez vous acquitter de la somme de 90€ (hors droits d'inscription administrative).

Dans les deux cas, **gardez précieusement le n° CVEC, il vous sera demandé lors de votre inscription en ligne à l'université.**

► Vous étiez étudiant à l'université de Poitiers en 2017/2018

Vous devez procéder à votre inscription en ligne et prendre un rendez-vous (le lien sera fourni au moment de la connexion) en suivant la démarche suivante :

- Connectez-vous au site d'inscription en ligne de l'université de Poitiers : <https://iareins.appli.univ-poitiers.fr>.
- Identifiez-vous à l'aide de votre compte SEL (possibilité de l'activer au moment de l'inscription). Si vous avez perdu votre mot de passe étudiant, suivez ce lien : <https://sel.univ-poitiers.fr/etu/mdp/index.php?init>.
- Renseignez votre dossier étape par étape (vous disposez d'une aide spécifique pour chaque étape).
- Pour simplifier et accélérer vos démarches, vous avez la possibilité de payer directement votre inscription en ligne.

- Prenez un rendez-vous sur la plateforme **à partir du 9/07/2018**.
- Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au guichet des inscriptions (UFR Lettres et Langues – Salle C011) avec les pièces demandées au moment de votre inscription en ligne.
N'oubliez pas de vous munir d'un moyen de paiement (chèque ou CB) si vous n'avez pas effectué votre règlement en ligne.
- À l'issue de votre rendez-vous et des droits d'inscription acquittés, votre carte étudiant sera remise à jour.

► Vous avez été étudiant à l'université de Poitiers avant 2017/2018

TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

Attention : il vous est fortement recommandé d'effectuer votre demande de transfert de dossier universitaire à votre université d'origine avant de procéder à l'inscription administrative.

Lien <http://ll.univ-poitiers.fr/scolarite-et-examens/informations-pratiques/>

Vous devez procéder à votre inscription en ligne et prendre un rendez-vous (le lien sera fourni au moment de la connexion) en suivant la démarche suivante :

- Connectez-vous au site d'inscription en ligne de l'université de Poitiers : <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/alumni>.
- Identifiez-vous à l'aide de votre code étudiant et de votre date de naissance. Si vous avez perdu votre code étudiant, suivez ce lien pour le retrouver (votre INE vous sera demandé) : <https://sel.univ-poitiers.fr/etu/numetu/index.php>.
- Renseignez votre dossier étape par étape (vous disposez d'une aide spécifique pour chaque étape).
- Pour simplifier et accélérer vos démarches, vous avez la possibilité de payer directement votre inscription en ligne.
- Prenez un rendez-vous sur la plateforme **à partir du 9/07/2018**.
- Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au guichet des inscriptions (UFR Lettres et Langues – Salle C011) avec les pièces demandées au moment de votre inscription en ligne.
N'oubliez pas de vous munir d'un moyen de paiement (chèque ou CB) si vous n'avez pas effectué votre règlement en ligne.
- À l'issue de votre rendez-vous et des droits d'inscription acquittés, votre ancienne carte étudiant sera remise à jour si vous l'avez conservée ou une nouvelle carte vous sera éditée.

► **Vous n'étiez pas étudiant à l'université de Poitiers en 2017/2018**

TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

Attention : il vous est fortement recommandé d'effectuer votre demande de transfert de dossier universitaire à votre université d'origine avant de procéder à l'inscription administrative.

Lien <http://ll.univ-poitiers.fr/scolarité-et-examens/informations-pratiques/>

Vous devez procéder à votre inscription en ligne et prendre un rendez-vous (le lien sera fourni au moment de la connexion) en suivant la démarche suivante :

- Connectez-vous au site d'inscription en ligne de l'université de Poitiers : <https://iaprimo.appli.univ-poitiers.fr>.
- À l'aide du numéro provisoire qui vous a été communiqué, renseignez votre dossier étape par étape (vous disposez d'une aide spécifique pour chaque étape).
- Pour simplifier et accélérer vos démarches, vous avez la possibilité de payer directement votre inscription en ligne.
- Prenez un rendez-vous sur la plateforme **à partir du 9/07/2018**.
- Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au guichet des inscriptions (UFR Lettres et Langues – Salle C011) avec les pièces demandées au moment de votre inscription en ligne.
N'oubliez pas de vous munir d'un moyen de paiement (chèque ou CB) si vous n'avez pas effectué votre règlement en ligne.
- À l'issue de votre rendez-vous et des droits d'inscription acquittés, il vous sera délivré votre carte étudiant et des certificats de scolarité.

Plateforme d'accueil campagne d'inscription 2018-2019

Une cellule d'accueil répondra, de 9h à 17h, à vos questions relatives aux inscriptions.

Par téléphone au : 05 49 36 64 76

Par courriel : inscriptions@univ-poitiers.fr